



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**SA Le Foyer, garantie d'emprunt, rue de Périgueux**

DE20160321\_49

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016  
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

## R E S S O U R C E S

### SA Le Foyer, garantie d'emprunt, rue de Périgueux

Finances / Budget  
id : 1293

Conseil municipal  
21 mars 2016

49

Rapporteur : Vincent YOU

La SA Le Foyer a décidé de procéder à des opérations de réhabilitation de 42 logements collectifs, rue de Périgueux à Angoulême.

A cet effet, Le Foyer a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et en sollicite la garantie auprès de la commune à hauteur de 50 %.

- Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article 2298 du Code civil
- Vu le contrat de prêt n° 44469 en annexe signé entre la Société Anonyme d'HLM de la Charente LE FOYER, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

La commune d'Angoulême accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 868 871 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°44469 détaillées ci-après. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Contrat de prêt n°44469 :

- Montant : 868 871 €
- Nombre de lignes de prêt : 1
- Périodicité des échéances : annuelle
- Durée de la phase d'amortissement : 25 ans
- Index : Livret A
- marge fixe sur index : 0,6%
- commissions d'instruction : 0 €
- profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)
- modalités de révision : double révisabilité limitée
- taux de progressivité des échéances : 0%.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il vous est donc proposé d'accorder la garantie de la Ville à la SA Le Foyer pour ce contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques